



Changement date de paiement du loyer

Par **Housni06**, le **02/04/2018** à **16:38**

Bonjour ,

Voilà j expose ma situation.

Jusqu'à ce mois ci je payé mon loyer avec l allocation chômage qui tomber en début de mois .

Or je viens de reprendre une activité en tant q intérimaire et du coup mon salaire ne sera verser que le 15 . J ai informé mon propriétaire de la situation. Il est inflexible et exige le paiement du loyer le 5 au plus tard . Que puis je faire ?

Cordialement .

Par **goofyto8**, le **02/04/2018** à **16:48**

bonjour,

Vous ne pouvez rien faire, car c'est la date indiquée dans le bail qui s'impose.

Vous pouvez juste essayer de négocier de payer le 15 du mois, en lui proposant d'accepter une petite augmentation du loyer, suite à un arrangement à l'amiable entre vous deux.

Par **Housni06**, le **02/04/2018** à **20:02**

Merci beaucoup ! Je vais donc dès demain donner mon préavis ! Je ne compte pas prendre des acomptes tous les mois pour payer mon loyer !!

Par **morobar**, le **03/04/2018** à **08:44**

Bjr,

Avant tout mieux vaut réfléchir.

Il est plus facile de retrouver un locataire qu'un nouvel appartement, surtout avec un dossier peu engageant, travail précaire et sans ancienneté.

Par **Housni06**, le **03/04/2018** à **17:50**

Je pense pas en fait !! Ma compagne et moi faisons 3000 euros de revenus donc croyez moi que je retrouverai un appartement avant la fin du préavis ! Intérimaire ne veut pas dire précaire !!

Par **morobar**, le **03/04/2018** à **17:55**

Par définition intérimaire signifie emploi précaire.

Je ne dis pas mal payé...mais précaire c'est certain.

D'où d'ailleurs la prime de précarité.

Le choix d'un locataire est une réelle difficulté pour un bailleur particulier.

J'ai loué en son temps à un couple pharmacien + enseignant, et j'ai eu les pires difficultés, ce couple s'étant endetté jusqu'à la gorge dans l'achat d'une pharmacie.

En outre de nos jours il est facile de déposer un dossier entièrement faux sans aucun risque pour le candidat.

Par **Housni06**, le **09/04/2018** à **17:59**

Il faut se renseigner sur le statut d'intérimaire . Je suis en cdi mais en intérim !!j ai du travail à temps plein tous les mois .

Du coup j ai donner mon préavis et j ai retrouver quelque chose d'identique . Comme quoi le marché de l'immobilier c'est au feeling !!

Par **morobar**, le **09/04/2018** à **18:19**

En réfléchissant bien, votre histoire est un peu curieuse.

Vous semblez ne pas disposer d'un loyer d'avance, ce que je peux comprendre le cas échéant, puisque ne pouvez pas le payer au 5 mais seulement au 15 et encore avec des acomptes tous les mois.

Mais pour entrer dans le nouveau domicile il a fallu produire le dépôt de garantie ainsi qu'un mois de loyer d'avance.

C'est du feeling à la Pyrrhus.

Par **Visiteur**, le **09/04/2018** à **21:19**

Bsr,

En effet, mettre en avant 3000€ de revenus et dire par ailleurs ne pas pouvoir payer à bonne date, c'est un peu tiré par les cheveux.

Avec de tels revenus votre banque peut vous accorder une facilité de 10 jours, mensuels, sans problème et à taux bas.